

Date de la convocation : 30 mars 2017  
 Nombre de membres 45  
 Présents : 35 – Pouvoirs 9  
 Votants : 44

Vote :  
 Pour : 44  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 12/04/2017  
 et publication du 12/04/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 19h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

### Présents (35) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Eric MARTINEAU, Carine MENAGE, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

### Pouvoirs (9) :

Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Gérard CROISEAU à Daniel LEGEAY, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Jean-Michel CHIQUET, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Didier LEGRAND à Jean-Paul BEAUDOUIN, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Louis YVERNAULT à Louis-Jean DE NICOLAY.

### D1-2\_06\_04\_2017 : Transformation du syndicat mixte fermé en PETR

Monsieur le Président propose au Comité syndical de délibérer sur la transformation du syndicat mixte fermé en Pôle d'Équilibre Territorial Rural en adoptant les statuts du PETR éligible au contrat de ruralité conformément à la présentation qui en a été faite le 25 novembre dernier aux élus du territoire. Après avoir donné lecture du projet de statuts il invite le comité syndical à se prononcer.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent la transformation du syndicat mixte fermé en Pôle d'Équilibre Territorial Rural conformément aux statuts joints en annexe et décident de les transmettre aux Communautés de communes adhérentes pour délibération.

Fait à Vaas  
 Les jour, mois et an susdits  
 Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE